



Aléa ruissellement de versant (phénomène généralisé) et aléa suffosion

I' zones d'interdictions (ruissellement)
 P zones de contraintes fortes (suffosion)
 B zones de contraintes faibles
 Echelle : 1/25000

Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont



Commune de ST-NAZAIRE-LES-EYMES
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
 (sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
I' Zones d'interdictions	I' : inondation en pied de versant
P Zones de projet possible sous maîtrise collective	m : marécages
B Zones de contraintes faibles	T, T', t : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
□ Zones sans contrainte spécifique	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
	G, g : glissements de terrain
	P, P : chutes de pierres
	f : suffosion

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), Vu, pour être annexé à moins éventuellement complété par un indice numérique.

arrêté du 02 AOUT 2007

Pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général

SCAN EDR © IGN 01

Limites communales
 Limites du zonage cadastral au 1/50000

Élévation : RTM38
 Établi le : Novembre 2003
 Édition : ALP'GEORISQUES
 Modifié le : Mai 2007
 Echelle : 1/10 000